



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **Du 23 Novembre 2021**

PRESENTS : MM PERO Franck, Maire, Anne COUPLEZ, 1^{ère} adjoint, Nicolas ROBIN, 2^{ème} adjoint, Séverine VINCENDEAU, 3^{ème} adjoint, MM Jérémy MESSAOUDI, 4^{ème} adjoint, Isabelle AMARIGLIO, 5^{ème} adjoint, Pierre ARMAND, 6^{ème} adjoint, Ingrid DUPUIS, Sandrine VENTRE, Martine BOLIN-SIMIAN, Mylène BEYAERT, Joseph MASSARD, Nathalie PARTIOT-PERICAT, Xavier SIBILLE, Christian ROERO et Patrick BERNARD.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : MM Jean-Pierre LONCQ a donné procuration à Joseph MASSARD, Sylvie BERNARD-MUZE a donné procuration à Martine BOLIN-SIMIAN, Frédéric GUARCH-FERRER a donné procuration à Franck PERO.

ABSENTS : Béranger MARTIN, Daniel RATAJCZAK, Cynthia RENAUDIER et Patrick GAZAN.

Début de la séance à 21h.

Secrétaire de séance : M Sandrine VENTRE.

1) Validation du compte-rendu de la séance du 19 octobre 2021

Accepté à l'unanimité.

2)Présentation du projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme par BEGEAT

Dossier consultable et livre blanc mis à la disposition du public à la mairie.

3)Convention de mise à disposition de terrain pour la mise en œuvre de mesures environnementales, parc photovoltaïque, avec Urba 59

Reporté à la demande de URBA 59

4)Acquisition foncière, terrain famille KALTENBACH

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'acquisition d'une partie du terrain appartenant à la famille KALTENBACH, d'une superficie de 1800 m², issue de la parcelle cadastrée section N n°1130, située entre la rue Emile Combes et le lotissement des aires neuves, qui permettrait un accès piétonnier vers le centre du village et la réalisation d'un parking derrière la rue Jean Jaurès. Il précise que les services du Domaine ont estimé ce terrain à 230 000 €.

Il propose au conseil municipal de faire une offre d'achat à 150 000 € aux propriétaires.

Accepté à l'unanimité

Abstention : Patrick BERNARD

5)Acquisition foncière, terrains du Département

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de cession d'un délaissé, inutile au Département du Var, sur la RD 28, au profit de la commune, parcelles F 529, d'une superficie de 494 m² et F 530, d'une superficie de 176 m². La valeur vénale du bien a été estimée par le service des Domaines à 1 500 €.

Il propose au Conseil Municipal d'accepter cette proposition pour un montant de 1 500 €.

Accepté à l'unanimité.

6) Décision modificative n°3

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

Compte	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Augmentation des crédits	Baisse des crédits	Augmentation des crédits
Fonct - 6232	10 000			
Fonct - 6413		10 000		
Invest 204412		3 000		
Invest 45411		3 000		
Invest 2031	3 000			
Invest 45421				3 000
TOTAL	3 000		3 000	

Accepté à la majorité

Contre : Patrick BERNARD

7) Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

Monsieur le Maire, expose que préalablement au vote du Budget Primitif 2022, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2021.

A savoir pour le Budget M14 :

- chapitre 20 :	85 039.65 €
- chapitre 21 :	320 077.35 €
- chapitre 23 :	695 784.82 €

Accepté à la majorité

Contre : Patrick BERNARD

8) Délégation du conseil municipal à Monsieur le Maire (art.2122-22, 27° du CGCT)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée ses délibérations n°2020-35-03 du 26 mai 2020 et 2021-99-11 du 14 septembre 2021, par lesquelles, en raison de l'art. L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle lui délèguait un certain nombre de ses attributions.

Il propose à l'assemblée de lui déléguer, sans aucune limites, le pouvoir suivant, art. L2122-22, 27°:

- De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

Il précise que les autres délégations restent inchangées.

Accepté à la majorité

Contre : Patrick BERNARD.

9) Approbation contrat fourniture de gaz propane par PRIMAGAZ

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le contrat à intervenir avec la société PRIMAGAZ pour la mise en place et la fourniture de gaz propane

destiné à alimenter les chaudières de l'école et de la mairie, en remplacement du contrat ANTARGAZ ;

Ce contrat prévoit une consommation annuelle prévisionnelle pour les deux sites de 9T, pour un tarif de 890 €/HT/ la tonne, pendant 24 mois, puis application du barème en vigueur à ce jour, soit 1 074.88 € HT.

Il propose à l'assemblée de l'autoriser à signer ce contrat pour une durée de cinq ans, ainsi que les éventuels avenants.

Accepté à l'unanimité

10) Subvention association « Vélo Club Hyérois »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention d'un montant de 1 500 €, de l'association « le Vélo Sport Hyérois » qui organise la course de vélo « les 19^{ème} Boucles du Haut Var » du 13 au 18 février 2022.

Il précise que la commune fait partie des villes d'arrivées et, à ce titre, bénéficiera de retombées économiques.

Il propose de lui attribuer une subvention de 1 500 €.

Accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Neutralisation d'actifs demandée par le Trésorier de Saint Maximin.

Accepté à l'unanimité.

11) Neutralisation d'actifs

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la demande de Monsieur le trésorier de Saint Maximin tendant à neutraliser les actifs ci-dessous, au regard de l'absence d'éléments probants depuis 1995,

- Parts sociales de la Caisse de Crédit Agricole, acquises en 1995, pour la somme de 350.63 €, par mandat c/678 et titre c/272
- Cautions et consignes diverses bouteilles de gaz et d'acétylène, acquises en 1997 et 1995, pour un montant total de 3 034.10 €, par mandat c/678 et titre c/275.

Il propose à l'assemblée d'accepter ces neutralisations.

Accepté à l'unanimité.

Questions diverses : néant

Manifestations à venir :

- 12/12 : Marché de Noël
- 13/12 : Réunion publique relative à la modification du PLU
- 17/12 : Noël du personnel
- 15/01/2022 : Vœux de Monsieur le Maire

La séance est levée à 22h05.